

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Mardi 23 janvier 2024

Mesures en direction des médecins étrangers (PADHUE) : l'ARS salue les mesures sécurisant leurs situations

La législation relative aux praticiens à diplôme Hors Union Européenne a évolué il y a peu ; elle prévoit la possibilité pour un praticien diplômé hors UE de voir son exercice médical pleinement reconnu en France dès lors que ce praticien suit un parcours très exigeant, à savoir un concours très sélectif suivi d'une mobilité en France entière selon l'ordre de mérite de chaque lauréat. En Centre Val de Loire, plusieurs centaines de médecins diplômés hors Union Européenne se forment et exercent dans les hôpitaux de la région. Un grand nombre d'entre eux sont lauréats du concours cette année, ce qui implique leur départ à très court terme de la région. Cette situation s'annonçait comme fragilisant fortement les hôpitaux de la région (notamment Dreux, Chartres, Orléans, Montargis). Le gouvernement a annoncé hier un assouplissement des règles, qui vont permettre à la fois que les lauréats puissent se maintenir en exercice dans leurs hôpitaux actuels, et qui vont aussi prolonger la possibilité pour les non lauréats de poursuivre leur formation sur place. La DG ARS se félicite de ces mesures et félicite également l'ensemble des praticiens et des équipes qui les accompagnent.

Catherine VAUTRIN, ministre du Travail, de la Santé et des Solidarités, a annoncé hier des mesures visant à garantir et sécuriser la situation des praticiens ayant un diplôme hors Union européenne (PADHUE), à la fois pour les candidats ayant reçu les épreuves de vérification des connaissances (EVC) et pour ceux ayant échoué.

Clara de BORT, Directrice générale de l'ARS Centre-Val de Loire salue l'annonce de ces mesures, fortement attendues par tous les acteurs concernés dans notre région (médecins PADHUE, leurs collègues et les personnels des hôpitaux où ils exercent, élus, etc.).

Dans notre région, 91 places étaient ouvertes au concours national. 226 praticiens ont présenté le concours et 114 praticiens ont été lauréats des EVC soit un taux de réussite très élevé.

La décision prise par le gouvernement de maintenir des lauréats en poste plutôt que d'organiser une affectation au niveau national par ordre de mérite est une décision majeure pour le Centre-Val de Loire.

Le fait d'avoir 114 lauréats démontre la qualité de préparation aux épreuves réalisée au sein des établissements. L'ARS félicite l'ensemble de ces lauréats et toutes les équipes qui les ont entraînés.

Pour les PADHUE qui ont échoué cette année aux épreuves de vérification des connaissances, le fait de ne pas être obligés de partir de leur établissement est véritablement une nouvelle chance pour eux comme pour les établissements. Ils vont ainsi pouvoir continuer à s'y former afin de pouvoir de

nouveau passer l'examen. L'ARS les encourage à persévérer dans cette voie et fait confiance aux équipes hospitalières qui les accompagneront.

Pour Clara de BORT, « la décision ministérielle est une excellente nouvelle. Elle témoigne d'une part de la confiance accordée aux établissements qui accompagnent les médecins PADHUE dans leurs parcours. Elle offre de nouvelles perspectives aux PADHUE ayant échoué aux épreuves afin qu'ils persévèrent dans leur projet. Elle permet enfin de maintenir la stabilité des équipes hospitalières, dans des services parfois en tension qui ont besoin de l'ensemble des professionnels disponibles pour assurer des soins de qualité aux usagers ».

Contact presse :

ARS Centre – Val de Loire :

Christophe LUGNOT, Directeur de Cabinet, Responsable de la communication

Tél. : 07 62 90 90 52 / ars-cvl-presse@ars.sante.fr